



## Port de signes ostentatoires en cours à distance

-----  
Par yohan

Bonjour, ma question n'a pas d'utilité, c'est par simple curiosité que je la pose.

Est-ce qu'en cours à distance au collège ou au lycée (publics), il est autorisé ou interdit de porter des signes ostentatoires lorsque la caméra est allumée et que notre image est visible par tous ?

Merci d'avance si quelqu'un a la réponse à cette question qui me travaille un peu

-----  
Par ESP

Bonjour

S'agissant de cours en visio et si tout le monde peut vous voir,

Vous devez respecter la même règle qu'en présentiel.